

**Compte-rendu de la réunion SFR**  
**du jeudi 25 mars 2021 à 14h30**  
**Mairie de Saint-Pierre de Bat**

-----

Intervenant : Mme Renardet de la société TDF\*

Présents pour la mairie: Olivier Méhats, Michel Duvignac, Florent Simonneau, Jean-Paul Leredu :

Madame Renardet se présente et explique que la société TDF a été mandatée par la société SFR pour venir nous rencontrer. Cette dernière ayant été elle même retenue comme acteur pilote pour l'implantation d'un pylône permettant l'installation des antennes des différents opérateurs du réseau mobile. C'est à dire que si ce projet abouti, le pylône pourrait être équipé à terme des antennes de plusieurs opérateurs.

Madame Renardet ajoute en suivant, que sa présence a pour but de répondre à nos questions, et de réfléchir avec nous sur des emplacements susceptibles de convenir aux impératifs nécessaires à une telle implantation.

Pour nous aider dans cette réflexion, elle nous présente des vues aériennes de la commune définissant la zone idéale d'implantation, sachant que cette dernière a été déterminée par des mesures radio, effectuées sur le terrain, afin que le dispositif complète efficacement le maillage déjà existant. Vous retrouverez en annexe une carte de la zone concernée. Vous pourrez constater que cette zone déborde sur le quartier d'Arbis (commune Porte-de-Benauges). Il n'est donc pas exclu que ce pylône soit implanté sur ce secteur, si aucun terrain n'est trouvé sur notre commune.

- Il est alors demandé si un autre opérateur pourrait être candidat pour implanter un autre pylône.

Normalement non, puisque actuellement les opérateurs ont plutôt tendance à mutualiser ce type d'infrastructure, en signant entre eux des conventions.

- Est ensuite demandé, le type de technologie qui sera déployée.

Il s'agit de consolider la 4G sur notre secteur.

-La question suivante concerne la surface nécessaire pour une telle installation.

Sont nécessaires 160 m<sup>2</sup> (16x10 m), dont 45 à 60 m<sup>2</sup> de clôturés. La parcelle peut être communale ou privée, sachant que l'opérateur en fait l'acquisition. Ce qui veut dire qu'il n'y a ensuite aucune forme de redevance de versée. Pour information, en ce qui concerne la commune, nous n'avons aucun terrain communal correspondant aux critères requis. L'acquisition concernera donc forcément un terrain privé. De plus la parcelle retenue devra être à proximité d'un accès routier et à moins de 300m du réseau électrique. La présence du réseau téléphonique serait un plus.

-Qu'en est-il des impératifs des bâtiments de France ?

Le dispositif ne peut être implanté à moins de 500 m du périmètre imposé par les Bâtiments de France (Donc de notre église), ce qui exclu par voie de conséquence le bourg de la commune.

Pour la zone Natura 2000, celle-ci concernant la proximité du ruisseau, donc plutôt les points bas de la commune, cette dernière ne correspondra pas aux points à privilégier.

-Quelle est la hauteur prévue pour ce pylône ?

Le pylône doit permettre une couverture dans un rayon de 3 à 5 km. Pour ce faire, sa hauteur peut varier entre 30 et 42m en fonction des obstacles rencontrés. Il faut donc privilégier les points hauts de la commune afin de diminuer la hauteur de l'installation.

-Peut-on espérer un habillage pour camoufler le pylône ?

Effectivement ce dispositif existe mais n'est utilisé que dans des situations bien précises. On peut quand même espérer que le pylône soit peint en vert, afin de le confondre avec la végétation.

- Quelle est la distance minimum d'implantation par rapport aux habitations ?

Réponse : Aucune. En effet un particulier qui souhaiterait vendre son terrain derrière sa maison pourrait le faire. Aucun risque sanitaire n'est établi à ce jour. Cependant, l'implantation à proximité des écoles est écartée en raison des contestations possibles.

N'ayant trouvé aucun terrain susceptible de convenir au cours de cette réunion, madame Renardet propose qu'une étude soit faite sur la commune par une équipe de TDF, d'ici une semaine ou deux. Si un ou plusieurs terrains sont jugés propices, elle demande s'il serait possible d'obtenir les coordonnées des propriétaires auprès de la mairie afin de les contacter pour proposer une offre d'achat. Monsieur Le Maire autorise cette démarche.

Dans l'hypothèse où un terrain serait retenu, et accessible à l'achat, des mesures radio complémentaires seraient faites afin de peaufiner le dossier technique.

Si le dossier est jugé compatible avec le projet, celui-ci est transmis en mairie.

Quant à l'intervalle entre l'instruction de la partie administrative et la mise en service du pylône, il faut compter environ une année.

*\* Pour information, TDF (jusqu'en 2004 TéléDiffusion de France) est un opérateur d'infrastructures et une entreprise du secteur numérique et audiovisuel. L'entreprise exploite particulièrement la diffusion radio et TNT, la couverture très haut débit mobile et le déploiement de la fibre optique.*